

*[Text]*

tional security and to promote stability and wellbeing in the North Atlantic area.

The principle articles of the North Atlantic Treaty which deal with defence and obligate the parties are:

Article 3, to provide self-help and mutual aid, to maintain and develop their individual and collective capacity to resist armed attack;

Article 4, to consult if territorial integrity or political independence is endangered; and perhaps most important

Article 5, to regard an attack against one or more of the member countries as an attack against them all, with the obligation to take such action as is deemed necessary.

Present trends in the military balance of power favour the Warsaw Pact forces. The basic objectives of the alliance remain as relevant today as they have been over the past 31 years. The steady expansion of Warsaw Pact military capabilities has greatly increased their power and flexibility. The progressive improvements over the years in conventional forces have permitted the Warsaw Pact to maintain and enhance a posture far beyond that required for defence purposes. In its current posture they could conduct offensive operations at a time and place of their own choosing. Further concern also arises from more recent Soviet improvement to long-range theatre nuclear forces.

The improvements in Warsaw Pact conventional ground forces have increased tactical and strategic mobility with more and improved artillery, tanks and helicopters and enhanced logistics support. The offensive capabilities of Warsaw Pact air forces have also increased following the introduction of the "Backfire" and other multi-role fighter bombers with increased payloads and ranges and the ability to operate at higher speeds and lower altitudes. In addition, their air defences are constantly being improved.

The Warsaw Pact navies have also been undergoing a modernization program, particularly in respect of the deployment of aircraft carriers and nuclear submarines. With their integrated merchant navy, which is capable of giving logistics support, the Soviet fleets are becoming increasingly capable of deploying naval power wherever it is needed, in support of both political and military objectives.

Although the continued strengthening of the Warsaw Pact forces has not eliminated all weaknesses, the Soviet Union has matched the improvements in its conventional forces with significant gains in both strategic and theatre nuclear capabilities. Over the last three years these nuclear forces have been enhanced by the deployment of the new land mobile intermediate-range ballistic system, the SS-20. This overall improvement enhances the overlap between strategic, theatre and, to a

*[Traduction]*

sont engagés à préserver la paix et la sécurité internationales et à promouvoir la stabilité et le bien-être des pays de l'Atlantique Nord.

Les principaux articles du Traité de l'Atlantique Nord portant sur la défense qui lient les signataires du traité sont:

L'article 3 aux termes duquel les signataires s'engagent, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance, à maintenir et à accroître leurs capacités individuelles et collectives de résistance à une attaque armée.

L'article 4, en vertu duquel les parties doivent se consulter si l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une d'entre elles est menacée.

Aux termes de l'article peut-être le plus important, l'article 5, les signataires conviennent de considérer une attaque armée contre l'une ou plusieurs des parties à l'accord comme une attaque dirigée contre toutes les parties, auquel cas, elles prendront les mesures nécessaires.

A l'heure actuelle, l'équilibre militaire semble rompu en faveur des pays membres du Pacte de Varsovie. Les objectifs fondamentaux de l'Alliance demeurent aussi pertinents aujourd'hui qu'il y a 31 ans. Le développement continu des capacités militaires des pays membres du Pacte de Varsovie a grandement accru leurs pouvoirs et leur souplesse d'intervention. Les améliorations graduelles apportées au cours des années aux forces classiques ont permis au Pacte de Varsovie de maintenir et de développer des capacités militaires bien supérieures à celles requises aux fins de défense. A l'heure actuelle, les pays membres du Pacte de Varsovie pourraient choisir le lieu et l'heure d'une attaque. Les améliorations récentes apportées par les Soviétiques à leurs forces nucléaires de théâtre à longue distance soulèvent d'autres préoccupations.

Le développement des forces terrestres classiques des pays membres du Pacte de Varsovie ont accru leur mobilité tactique et stratégique grâce à l'accroissement et à l'amélioration de l'artillerie, des chars d'assaut, des hélicoptères et du soutien logistique. Les capacités offensives des forces aériennes du Pacte de Varsovie ont aussi augmenté en raison de l'introduction des bombardiers «Backfire» et d'autres chasseurs-bombardiers à rôles multiples dont la charge utile et la portée ont été augmentées. En outre, ces appareils peuvent voler à des altitudes très basses et à des vitesses plus élevées. Par ailleurs, le Pacte de Varsovie améliore constamment sa défense aérienne.

Les marines des pays membres du Pacte de Varsovie se sont aussi modernisées comme en témoigne particulièrement leur nouvelle flotte de porte-avions et de sous-marins nucléaires. Compte tenu du rôle que peut jouer la marine marchande en fournissant le soutien logistique nécessaire, la flotte soviétique est de plus en plus en mesure de déployer au besoin son pouvoir de guerre à des fins politiques et militaires.

Bien que l'amélioration continue des forces du Pacte de Varsovie n'en n'ait pas supprimé toutes les faiblesses, l'Union soviétique a amélioré non seulement ses forces classiques, mais ses capacités stratégiques et ses capacités nucléaires de théâtre. Au cours des trois dernières années, ces forces nucléaires ont été développées grâce au déploiement du nouvel engin ballistique mobile terrestre à portée intermédiaire, le SS-20. Ces améliorations globales favorisent les chevauchements des